



L'INSTITUT DE FORMATION DE LA BOURSE DE TUNIS

ORGANISE UN SEMINAIRE SUR

*Le chèque : La nouvelle version de « Tunichèque »
et les moyens de paiement alternatifs*

23 SEPTEMBRE 2025

IACE LAC – TUNIS

Tarif : 640 DT/ HT

(Pause café et déjeuner)

(TVA 19 %)

ANIMÉ PAR

Très haut cadre de la Banque Centrale de
Tunisie - BCT



www.ifbt.tn



(+216) 71 340 815



contact@ifbt.tn

CONTEXTE

Avec le nouveau cadre réglementaire du chèque (Loi n°2024-41 du 2 Août 2024, circulaires de la BCT n°2024-14, n°2025-03, 2025-04 et 2025-09), une nouvelle plateforme appelée « Tunichèque » a été lancée pour doter surtout les commerçants et tout bénéficiaire de chèques de vérifier la régularité de ce moyen de paiement avant son acceptation voire même de réserver à distance et gratuitement la provision.

Par ailleurs, plusieurs exigences ont été revisitées notamment celles régissant le cycle de vie du chèque depuis sa délivrance jusqu'à son paiement en passant par les éventuels incidents de paiement et les alternatives de régularisation.

Après 3 mois de fonctionnement, aussi bien « Tunichèque » que le nouveau cadre réglementaire des chèques ont considérablement impacté aussi bien le comportement des utilisateurs de ce moyen de paiement que l'offre des services des paiements digitaux des banques, de la Poste et des établissements de paiement.

Parallèlement, la SIBTEL, gestionnaire de « Tunichèque » vient d'enclencher le processus de refonte du système national de télécompensation dont les chèques qui impactera sans doute les Systèmes d'informations des différents adhérents à ce système.

A cet effet, les banques sont invitées à appréhender les nouvelles exigences réglementaires et techniques des chèques, réinventer l'offres des services de paiements digitaux et se bien préparer à la refonte du Système national de télécompensation pour bien servir leurs clients aussi bien des particuliers que des entreprises et professionnels.

OBJECTIFS

Au terme de ce workshop les participants devraient être en mesure de :

- Maîtriser les exigences réglementaires régissant le traitement des chèques ;
- Anticiper les attentes des clients en matière de paiement digital alternatif aux chèques;
- Se préparer à la deuxième version de « Tunichèque » pour se conformer pleinement aux exigences réglementaires ;
- Se préparer aux nouveautés de la refonte du système national de télécompensation.

PUBLIC CIBLE

Cette formation est destinée principalement aux cadres bancaires et des établissements financiers notamment chargés de :

- Compensation
- Cadres relevant de l'Organisation, de la Conformité et d'audit,
- Cadres relevant du département du risk management,
- Cadres relevant de l'Informatique,
- Responsable Qualité,
- Chefs d'agences et chargés de clientèle.

FORMATEUR :

- Très haut cadre de la Banque Centrale de Tunisie ; Spécialiste du sujet en question

PROGRAMME - JOURNEE DU 23 SEPTEMBRE 2025

08H30-09H00	Accueil des Participants
09h00-11h00	Les nouveautés en matière de chèques • La version 2 de « Tunichèque » bientôt en vigueur • Quel moyen de paiement alternatif au chèque pour bien servir le client ○ Le paiement différé par carte ; ○ Le prélèvement ○ La lettre de change • Gestion des incidents de paiement • La refonte du système national de télécompensation
11h00-11h30 Pause-café	
11h30-14h30	
14h30	Déjeuner